



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Durée moyenne définitive entre l'infraction et le jugement

Question écrite n° 5136

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins de connaître la durée moyenne définitive entre l'infraction et le jugement devant les juridictions en matière criminelle en 2017.

Texte de la réponse

La durée moyenne définitive entre l'infraction et le jugement devant l'ensemble des juridictions en matière criminelle en 2016 (donnée provisoire) est de 59,6 mois. Les données provisoires de 2017 seront disponibles en octobre 2018. (Source : Ministère de la Justice - SG/SEM/SDSE - Fichier statistique du casier judiciaire national)

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5136

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 février 2018](#), page 896

Réponse publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4547